

## Projet de décret JCDecaux/Macron : Ségolène ROYAL donne raison à Paysages de France et ses partenaires

Pour autant, plus que jamais, la mobilisation s'impose et donc, plus que jamais, dénonçons l'ignominieux projet de décret affichage publicitaire

*A la une du Parisien/Aujourd'hui en France*



La nouvelle vient de tomber et fait la une d'Aujourd'hui en France et du Parisien : Ségolène ROYAL, à qui Paysages de France s'était adressé depuis le début de ce coup de force tenté par le lobby des afficheurs, dénonce à son tour l'une des mesures les plus scélérates du projet de décret soutenu par le ministre Emmanuel Macron. Ségolène ROYAL : « Plus de 44 000 personnes ont déjà donné leur avis. C'est énorme »

Certes, il aura fallu, pour que la ministre sorte d'un silence de plus de cinq mois, l'exceptionnelle mobilisation à laquelle Paysages de France – lanceur d'alerte dans le cas d'espèce – avait appelé dès septembre 2015.

La décision de Ségolène ROYAL n'en représente pas moins un tournant important. Même si, au demeurant, la ministre ne conteste pour l'instant que l'une des mesures envisagées (article 2 du projet de décret, qui en comporte sept).

### **Aider la ministre de l'Écologie à résister aux assauts conjugués des afficheurs et du ministre de l'Économie**

Depuis le début (25 août 2015) de ce que Paysages de France avait alors qualifié de « bombe contre l'environnement », l'objectif a toujours été d'aider la ministre à entrer en résistance contre les assauts conjugués des afficheurs et d'Emmanuel Macron, leur relais à Bercy.

Aujourd'hui, l'objectif reste le même.

En effet, quasiment toutes les autres mesures envisagées dans ce décret sont aussi scandaleuses. L'une de ces dernières est même pire : non seulement elle impacterait la totalité du territoire, mais elle est gravement entachée d'illégalité !

### **Un projet de décret dont l'essentiel des dispositions bafoue l'objet même du « Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages »**

Il faut donc que Ségolène ROYAL confirme qu'un ministre de l'environnement ne peut, à peine de trahir sa mission, signer un tel projet. A fortiori lorsque l'essentiel des dispositions de ce dernier bafoue l'objet même d'un projet de loi, actuellement défendu devant les élus de la nation par un gouvernement unanime. Un projet, il convient de le rappeler avec force, « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » !

D'où l'extrême importance de continuer à dénoncer avec toute la détermination nécessaire ce projet honteux, notamment en cliquant [ici](#).

### **Aujourd'hui, le choix du gouvernement est donc très simple**

On voit mal désormais le gouvernement continuer à s'arc-bouter sur des positions aussi indéfendables, contre l'avis de son ministre de l'environnement et, en l'occurrence, contre l'avis d'une personnalité politique dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle compte dans le paysage politique français.

Et décider froidement, au mépris également de l'avis exprimé massivement par les citoyens, d'accompagner un ministre de l'Économie dans un projet aussi destructeur, non seulement pour l'environnement et les paysages, patrimoine commun de la nation, mais également pour l'économie française.

Aujourd'hui, le choix du gouvernement est donc très simple :

- soit reconnaître qu'il s'est trompé et tout est oublié →
- soit s'arc-bouter et se crisper sur ses positions et commettre une forfaiture.